

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 14 juin 2021

Délibération N°4 du 14 juin 2021

Date de convocation
07.06.21

Etaient présents : (17)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjointes,
Benoit Boudet, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Véronique Obin,
Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Etaient Excusés : (6)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Michel Ménager, Agnès Corruble ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Emmanuelle Duplessis Yaha, Mickaël Lefebvre ayant donné délégation à Julien Ménard, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin. Guy Sénécal ayant donné délégation à Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

BUDGET COMMUNAL

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Rappelle que par un courrier en date du 29 avril 2021, le Département de Seine Maritime a proposé à la commune de renouveler son adhésion au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2020, ce fonds a apporté une aide à 668 jeunes seinomarins, que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance (matières de 1ere nécessité) pour un montant de 351 117 d'euros.

Depuis 1997, cette participation volontaire des communes n'a pas été modifiée, elle reste calculée sur la base de 0.23 € par habitant. Ce qui représente pour notre commune, pour l'année 2021, un montant de 608 € (2642 habitants).

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au dispositif du Fonds d'Aides Aux Jeunes.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

